

NEGOCIATIONS : LES REVENDICATIONS CFDT-CCI

Le Président de CCI France a reçu la **CFDT-CCI** pour faire un point de rentrée et partager sur l'actualité du réseau et les négociations à ouvrir.

La **CFDT-CCI** a fait part de ses priorités avec deux accords que nous souhaitons travailler au plus tôt.

Un accord intergénérationnel

A notre demande, CCI France avait initialement envisagé d'ouvrir des négociations dans le cadre des NAO 2025. Ils avaient au final préféré reporter et permettre aux régions qui avaient des accords en cours de ce type de les proroger en attendant. Résultat, une seule région concernée. Très insatisfaisant !

Le Président de CCI France a enfin accepté de l'intégrer au programme des négociations à venir.

Notre objectif : Favoriser une meilleure intégration des jeunes dans le réseau, faciliter la transmission des compétences et proposer des aménagements de fin de carrière, tout en permettant les départs volontaires dans le cadre de dispositifs de préretraite.

Lors de notre entretien de rentrée, nous avons demandé à traiter ce sujet en priorité, ce que le Président de CCI France a accepté. Nous attendons désormais un calendrier.



Un accord relatif au congé supplémentaire de naissance

La loi du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale a instauré un congé supplémentaire de naissance pour les parents d'enfants nés ou adoptés à partir du 1er janvier 2026.

La loi n'en prévoit pas l'application aux agents statutaires du réseau consulaire. Toutefois, les salariés de droit privé peuvent en bénéficier.

Nous nous étions battus pour bénéficier du congé de paternité, et avons obtenu que la loi change.

Dans un souci d'équité de traitement, nous avons demandé au Président de CCI France d'ouvrir ce congé supplémentaire de naissance à l'ensemble du personnel en passant par la négociation d'un accord national avec les organisations syndicales.

**La CFDT-CCI se bat au quotidien pour améliorer vos conditions de travail.
Vos préoccupations → Nos actions**

Agissons ENSEMBLE ! Rejoignez la CFDT-CCI !